

Recueil des actes administratifs

■ n° 599

28 août 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2026-07-06-4-2 du 6 juillet 2026 adoptant le dispositif indemnitaire (Décharges, RIPEC C2, PCA et autres primes) des enseignants et enseignants-chercheurs applicables à compter de l'année universitaire 2026-2027

Arrêtés de l'IUT

Arrêté n° 2026-277 du 24 juin 2026 relatif à la nomination d'un chargé de mission de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle (Sébastien Perrot)

Arrêté n° 2026-278 du 24 juin 2026 relatif à la nomination d'un chargé de mission de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle (Cyril Faucher)

Arrêté n° 2026-279 du 24 juin 2026 relatif à la nomination d'un chargé de mission de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle (Abdelkarim Aït-Mokhtar)

Arrêtés de l'Institut LUDI

Arrêté n° 2026-283 du 28 août 2026 portant cessation de la nomination des directrices et directeurs adjoints de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent

Autres arrêtés de l'Université

Arrêté n° 2026-284 du 28 août 2026 portant nomination aux fonctions de chargée de mission « Formations et pédagogie des masters » (Valérie Thiéry)

Arrêté n° 2026-306 du 28 août 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-07-06-4-2 du 6 juillet 2026 adoptant le dispositif indemnitaire (Décharges, RIPEC C2, PCA et autres primes) des enseignants et enseignants-chercheurs applicables à compter de l'année universitaire 2026-2027

Séance du 6 juillet 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 954-2,
Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur, notamment son article 3,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu le décret n° 2025-742 du 31 juillet 2025 relatif aux personnels enseignants du premier et du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 16 juin 2025 modifié fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2026-07-06-292 du 6 juillet 2026 relative aux principes généraux de répartition des obligations de services et au référentiel d'équivalences horaires (REH) applicable aux enseignants-chercheurs et aux enseignants à compter de l'année universitaire 2026-2027
Vu l'avis du comité social d'administration d'établissement en date du 3 juillet 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (24 voix),

DÉCIDE :

Article 1 : Est adopté le dispositif de primes fonctionnelles destinées aux enseignants et enseignants-chercheurs (RIPEC C2, PCA et autres primes) et les modalités de conversion en décharge de service d'enseignement tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Est abrogée la délibération n° 2025-09-22-4-2 du 22 septembre 2025 modifiée relative à la modification du dispositif de primes fonctionnelles destinées aux enseignants-chercheurs et enseignants (RIPEC C2, PCA et prime d'intéressement).

Article 3 : La présente délibération entre en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2026.

Fait à La Rochelle, le 6 juillet 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le
--



**Arrêté n° 2026-277 du 24 juin 2026
relatif à la nomination d'un chargé de mission de
l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle
(Sébastien Perrot)**

LE DIRECTEUR DE L'IUT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, notamment ses articles 5 et 13,
Vu l'avis favorable du conseil d'Institut du 23 juin 2026,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Sébastien Perrot est nommé chargé de mission de l'IUT en charge de l'animation sportive et culturelle pour l'année universitaire 2026-2027.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2026.

Le directeur de l'IUT

Fabien Gendron



**Arrêté n° 2026-278 du 24 juin 2026
relatif à la nomination d'un chargé de mission de
l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle
(Cyril Faucher)**

LE DIRECTEUR DE L'IUT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, notamment ses articles 5 et 13,
Vu l'avis favorable du conseil d'Institut du 23 juin 2026,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Cyril Faucher est nommé chargé de mission de l'IUT en charge du développement des outils de suivi des charges d'enseignement pour l'année universitaire 2026-2027.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2026.

Le directeur de l'IUT

Fabien Gendron



**Arrêté n° 2026-279 du 24 juin 2026
relatif à la nomination d'un chargé de mission de
l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle
(Abdelkarim Aït-Mokhtar)**

LE DIRECTEUR DE L'IUT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, notamment ses articles 5 et 13,
Vu l'avis favorable du conseil d'Institut du 23 juin 2026,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Abdelkarim Aït-Mokhtar est nommé chargé de mission de l'IUT en charge de la valorisation de la recherche à l'IUT pour l'année universitaire 2026-2027.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2026.

Le directeur de l'IUT

Fabien Gendron



**Arrêté n° 2026-283 du 28 août 2026 portant cessation
de la nomination des directrices et directeurs adjoints
de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent**

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT LITTORAL URBAIN
DURABLE INTELLIGENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de la Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent de La Rochelle Université,
notamment son article 10,
Vu la délibération n° 2025-01-23-6-CAC du 23 janvier 2025 relative à l'élection du directeur de
l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (Michel Berthier),
Vu l'arrêté n° 2025-314 du 12 mars 2025 portant nomination des directrices et directeurs
adjoints de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de directrices et directeurs adjoints de l'Institut Littoral Urbain
Durable Intelligent des personnels suivants :

- > Madame Valérie Thiéry, directrice adjointe en charge des formations et de la pédagogie,
- > Madame Linda Arcelin, directrice adjointe en charge des relations institutionnelles,
- > Monsieur Pierre Labardin, directeur adjoint en charge de l'alternance,
- > Monsieur Philippe Pfeffer, directeur adjoint en charge des relations internationales.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 août 2026.

Le directeur de l'Institut

Michel Berthier



**Arrêté n° 2026-284 du 28 août 2026 portant
nomination aux fonctions de chargée de mission
« Formations et pédagogie des masters »
(Valérie Thiéry)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 14,
Vu la délibération n° 2023-07-10-4-1 du 10 juillet 2023 modifiée relative au dispositif indemnitaire applicable aux enseignants-chercheurs et aux enseignants : RIPEC C2 et PCA,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Considérant la nécessité d'accompagner l'action de la présidence et en particulier de la vice-présidence « Formation et vie universitaire » sur le volet de la formation et de la pédagogie pendant la phase d'intérim au sein de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Madame Valérie Thiéry est nommée chargée de mission « Formations et pédagogie des masters » auprès de la présidence.

Article 2

La fonction de chargée de mission « Formations et pédagogie des masters » est rattachée à la vice-présidence « Formation et vie universitaire ».

Article 3

Cette fonction est assortie d'une valorisation RIPEC C2 équivalente à 48 HETD, non convertible en décharge de service.

Article 4

Cette nomination prend effet à compter de la date de publication du présent arrêté et prend fin automatiquement le 1^{er} septembre 2027.

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 août 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-306 du 28 août 2026 portant
délégation de signature du président de La Rochelle
Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet
composantes et départements d'enseignement**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté n° 2026-284 du 28 août 2026 portant nomination aux fonctions de chargée de mission « Formations et pédagogie des masters » (Valérie Thiéry),
Vu la proclamation des résultats des élections des directeurs et directrices des départements d'enseignement rattachés au Pôle Licences Collegium, hors département Management (scrutin des 3 juin 2025),

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature non financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, dans les tableaux figurant aux paragraphes suivants, relatifs à la Direction de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent :

> 3.1.4 intitulé « *Actes relatifs à l'organisation pédagogique de la composante hors école doctorale* »

> 3.1.6 intitulé « *Actes relatifs aux stages* »

la fonction de « *directrice adjointe aux formations et à la pédagogie* » de l'agent Valérie Thiéry est remplacée par « *chargée de mission Formations et pédagogie des masters* ».

La présente délégation de signature entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2 – Délégation de signature financière et rectification d'erreur matérielle

Dans l'annexe « *Délégations de signature financière* », paragraphe 2.4.2 intitulé « *Délégations financières en lien avec les enseignements relatif aux Formations rattachées au Pôle Licences Collegium* » de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé :

> la ligne suivante est ajoutée :

THIÉRY	VALÉRIE	DIRECTRICE	DÉPARTEMENT CHIMIE	CRB11	LICENCES	PHYSIQUE
--------	---------	------------	-----------------------	-------	----------	----------

> la fonction de « *DIRECTEUR PAR INTÉRIM* » de Jérôme Moreau du département biologie est rectifié par « *DIRECTEUR* ».

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 août 2026.

Le président

Gérard Blanchard